

**Arrêté N° 406/2023 en date du 4 avril 2023  
relatif à la délégation de fonctions à Madame  
Isabel LECUYER**

Le Maire de DINARD,

**Vu** les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020,

**Vu** l'arrêté municipal en date du 4 juillet 2018 nommant **Madame Isabel LECUYER**, rédacteur,

**Considérant** les tâches dévolues à Madame Isabel LECUYER

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** : Madame Isabel LECUYER, née le 21 avril 1984 à WATFORD (Grande-Bretagne), fonctionnaire territoriale à la mairie de DINARD, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

**ARTICLE 2** : A ce titre, Madame Isabel LECUYER sera exclusivement chargée de la délivrance de toutes copies d'actes d'état civil dressés depuis plus de 75 ans et détenus au service des Archives.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation est adressée à :

- M. le Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Saint-Malo
- M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- L'intéressée,
- Annexé au registre d'état civil de la commune de Dinard.

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
LES VOIES DE RECOURS	LES DELAIS
* devant le Tribunal Administratif : le recours contentieux * devant le Maire et les membres de la Municipalité : le recours gracieux et hiérarchique. Pour ces deux derniers recours, l'absence de réponse dans les deux mois équivaut à un rejet de la demande.	* Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois qui suivent la notification de l'acte. * Les recours gracieux et hiérarchiques peuvent être présentés à tout moment. Si ces démarches sont faites dans le délai de deux mois qui suit la notification, le demandeur dispose, à partir du refus express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Le : 13/04/2023  
Signature de l'Agent :



Le Maire

Arnaud SALMON